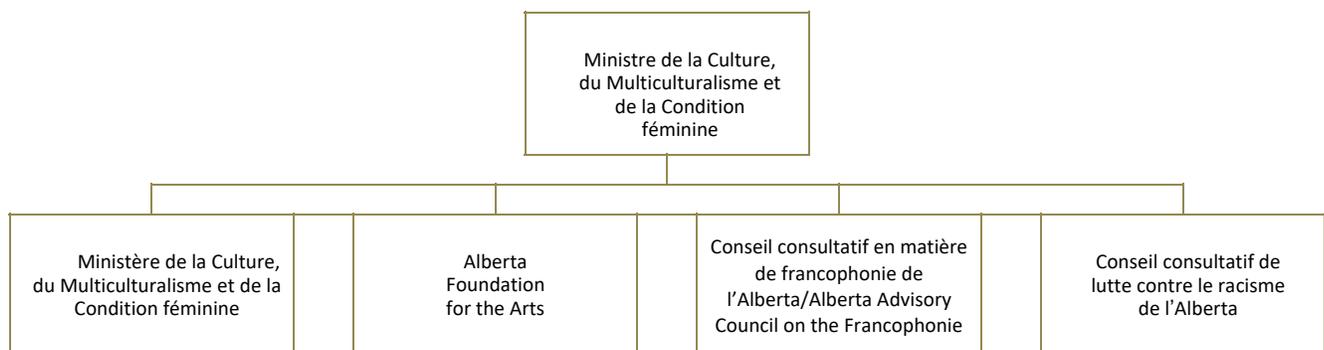


Plan opérationnel de 2020-2023

du ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine

Mandat et structure du Ministère

Le Ministère est composé du ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine, de l'Alberta Foundation for the Arts, du Conseil consultatif de l'Alberta en matière de francophonie et du Conseil consultatif de lutte contre le racisme. Son éventail de champs de compétences comprend les arts et les industries culturelles; le sport et l'activité physique; le patrimoine; le multiculturalisme; la prestation de services gouvernementaux en français; le secteur des organismes sans but lucratif et du bénévolat. Le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine s'efforce de créer une province où tous les résidents et résidentes, et toutes les communautés bénéficient de l'égalité d'accès et participent pleinement à l'économie et à la vie sociale, et ce, sans discrimination. L'égalité entre les genres, la diversité et l'inclusion sont favorisées par la collaboration avec d'autres ministères à la promotion de l'intégration de l'inclusion et de l'égalité aux politiques, aux programmes et aux lois du gouvernement. La qualité de vie des résidents et la croissance économique de l'Alberta sont le fruit de communautés dynamiques, actives, résilientes, diversifiées et inclusives qui offrent un éventail d'occasions de découvrir notre tissu culturel et social. Les programmes du Ministère doivent répondre au mandat d'améliorer la qualité de vie tout en tenant compte des réalités financières actuelles de l'Alberta.



Une description plus détaillée du ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine et de ses programmes et initiatives se trouve à l'adresse <https://www.alberta.ca/culture-multiculturalism-and-status-of-women.aspx> (en anglais seulement).

Le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine s'est engagé à effectuer un examen continu de ses programmes et de ses services afin de s'assurer de l'atteinte des meilleurs résultats pour les Albertains et les Albertaines. Dans le cadre de cet examen continu, le Ministère s'est engagé à réduire les formalités administratives afin de faciliter la vie des travailleurs et travailleuses et des entreprises de la province. Il s'agit d'alléger le fardeau réglementaire et de restreindre les processus inutiles pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois, et de faire de l'Alberta l'une des économies les plus libres et les plus dynamiques au monde. Le Ministère s'est engagé à réduire d'un tiers le nombre d'exigences réglementaires dans ses lois, règlements, politiques et formulaires d'ici 2023.

Résultats ministériels

- La croissance économique de l'Alberta et la création d'emplois dans la province sont favorisées par des formalités administratives simplifiées, ainsi que par la contribution des industries créatives et culturelles et de la société civile.
- Les Albertains et les Albertaines forment des communautés dynamiques et actives, et ils ont accès à des possibilités et à des services culturels qui enrichissent leur vie.
- La population albertaine est encouragée à célébrer la diversité, et elle peut participer pleinement au développement économique et social de la province.

Résultat n° 1

Ce que nous voulons accomplir

La croissance économique de l'Alberta et la création d'emplois dans la province sont favorisées par des formalités administratives simplifiées, ainsi que par les industries créatives et culturelles et la société civile.

Les artistes et les agents culturels apportent des contributions sociales, culturelles et économiques importantes à la province. Reconnaisant l'importante contribution des artistes, des organismes artistiques et des travailleurs et travailleuses des industries culturelles, le Ministère s'efforce d'accélérer la croissance, la durabilité, la compétitivité et l'attrait commercial de ce secteur. Les organismes sans but lucratif de l'Alberta ont versé 21,6 milliards de dollars à notre produit intérieur brut en 2017, tout en employant environ 280 000 personnes. Pourtant, ces secteurs rencontrent des difficultés financières et des difficultés liées au marché du travail qui diffèrent des défis que doivent relever les autres secteurs. Le Ministère offre un certain nombre de programmes et de subventions pour soutenir ces secteurs dans la réalisation de leurs activités.

Objectifs clés

- 1.1 Collaborer avec le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme pour faire progresser l'objectif de croissance des industries créatives et culturelles de l'Alberta de 25 % (ou 1,5 milliard de dollars) au cours de la prochaine décennie grâce à des mesures de soutien comme l'Alberta Media Fund (Fonds des médias de l'Alberta) et la nouvelle subvention Alberta Made Production Grant, axées sur le maintien en poste et la croissance des talents, des productions cinématographiques et télévisuelles de la province.
- 1.2 Élaborer et mettre en œuvre une loi sur les professions artistiques afin de reconnaître officiellement les artistes, leurs associations représentatives, leur liberté d'expression et leurs droits économiques et contractuels, et de préconiser des modifications à la *Loi sur le droit d'auteur* fédérale, modifications qui exigeraient le paiement d'une redevance de cinq pour cent aux artistes des arts visuels lors de la vente de leurs œuvres.
- 1.3 Mettre sur pied un programme de partenariat créatif en Alberta pour encadrer les artistes, les organismes artistiques, les industries culturelles et la société civile afin de les aider à générer des revenus et à obtenir du soutien du secteur privé, et établir des partenariats entre les secteurs des arts, de la philanthropie et des affaires.

- 1.4 Permettre à la société civile de l'Alberta de contribuer à l'économie de la province en appuyant les investissements des secteurs bénévole et communautaire.
- 1.5 S'associer à la société civile, notamment aux communautés francophones et aux Premières Nations, pour offrir des programmes et des services qui permettront à ces communautés d'obtenir plus efficacement des résultats, et aider les organismes sans but lucratif à renforcer leur capacité pour qu'ils puissent réaliser leur mandat et répondre aux besoins communautaires.
- 1.6 Réduire la bureaucratie, comme les obligations de renouvellement des groupes de la société civile reconnus qui produisent des résultats pour les Albertains et les Albertaines. Cet objectif comprend la conclusion d'ententes de financement quinquennales dans la mesure du possible et l'assurance que les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif confessionnels ont un accès égal aux subventions et aux contributions gouvernementales.
- 1.7 Réduire les formalités administratives grâce à des initiatives telles que l'annulation des désignations inefficaces de ressources historiques enregistrées et la mise en œuvre d'un projet pilote visant à simplifier les demandes et les approbations réglementaires pour des projets industriels importants et complexes.
- 1.8 Collaborer avec Service Alberta pour mettre en place une loi sur l'accès aux soins, qui permet aux organismes de bienfaisance et sans but lucratif de demander une « exemption fondée sur le bon sens » aux règlements qui visent principalement les commerces lorsque ces règlements ont pour conséquence involontaire d'empêcher la réalisation d'un bien social.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- En 2020-2021, 38,8 millions de dollars seront affectés au développement des industries culturelles. Ces fonds visent notamment à soutenir le cinéma et la télévision, la publication de livres et de magazines et l'enregistrement sonore. L'aide est fournie par des mesures incitatives financières et d'autres formes de soutien comme la consultation, le développement de l'industrie et la collaboration pour élargir l'accès aux marchés. Elle comprend également l'exploitation du Northern Alberta Jubilee Auditorium et du Southern Alberta Jubilee Auditorium en portant une attention accrue à la production de revenus.
- Le Ministère accordera 26,9 millions de dollars en 2020-2021 pour soutenir les artistes et les arts. L'Alberta Foundation for the Arts est la plus importante ressource et le principal organisme subventionnaire se consacrant au soutien du développement des arts et à la gestion d'une vaste collection d'œuvres mettant en vedette des artistes de toute la province.
- En plus des subventions d'immobilisations, le Ministère affectera 38,5 millions de dollars à la mobilisation du potentiel de la société civile en 2020-2021. Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif sont généralement plus efficaces que les États bureaucratiques pour prévenir et réduire les problèmes sociaux. Le Ministère s'efforce de réduire la bureaucratie qui peut nuire aux importants travaux des groupes de la société civile, tout en les soutenant grâce à des subventions communautaires et à l'Enhanced Capacity Advancement Program (Programme de renforcement de la capacité), en leur offrant de l'aide pour mettre sur pied leur conseil d'administration et renforcer leur capacité à augmenter leurs contributions à l'économie et à répondre aux besoins communautaires.

Mesures de rendement

1.a Mesure de rendement : Total des dons de bienfaisance des Albertains et des Albertaines (en milliards de dollars)

En 2017, les Albertains ont fait des dons de bienfaisance totalisant 1,57 milliard de dollars.

CIBLES

2020 :	1,62 \$
2021 :	1,63 \$
2022 :	1,64 \$

1.b Indicateur de rendement : PIB des industries créatives et culturelles de l'Alberta (en milliards de dollars) (La contribution au PIB provenant de livres et de périodiques exclut les ventes au détail en ligne de publications papier et numériques. Elle exclut également les services de diffusion en continu numériques comme Netflix ou Disney+.) (Paramètre révisé)

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017
Audiovisuel et média interactif	2,07	1,94	1,91
Œuvres écrites et publiés	0,77	0,72	0,66
Arts visuels et appliqués	1,09	0,99	1,00
Enregistrement sonore et édition musicale	0,03	0,02	0,03
Performances en direct	0,30	0,32	0,33
Autres biens et services culturels	1,21	1,21	1,25
Total	5,47	5,19	5,19

Remarque : Le gouvernement de l'Alberta s'est engagé à faire croître les industries créatives et culturelles de la province de 25 % au cours des dix prochaines années. Ce paramètre révisé fournit une représentation plus précise de l'activité économique de l'ensemble du secteur créatif et des industries culturelles de l'Alberta.

1.c Indicateur de rendement : Dépenses totales des organismes de bienfaisance enregistrés de l'Alberta (en milliards de dollars)

Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017
30,9	32,4	33,5	32,8

1.d Indicateur de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines adultes qui ont fait du bénévolat auprès d'organismes de leur collectivité

Réel 2014-2015	Réel 2015-2016	Réel 2016-2017	Réel 2017-2018	Réel 2018-2019
60,9 %	71,4 %	70,2 %	70,0 %	65,0 %

Résultat n° 2

Ce que nous voulons accomplir

Les Albertains et les Albertaines forment des communautés dynamiques et actives, et ils ont accès à des possibilités et à des services culturels qui enrichissent leur vie.

Le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine s'est engagé à offrir des programmes qui reflètent la diversité de la province et améliorent la qualité de vie de la population. Le renforcement de la capacité de la société civile, jouant un rôle fondamental dans le développement de communautés dynamiques et actives qui se soucient les unes des autres, est un élément clé de l'atteinte de cet objectif. Favoriser le développement et les contributions continus des secteurs des arts, des loisirs, du sport et du patrimoine de l'Alberta en est un autre. Le Ministère continue également de servir de lien vital entre le gouvernement et les communautés francophones de la province qui connaissent une croissance rapide.

Objectifs clés

- 2.1 Fournir un soutien aux artistes et aux organisations pour promouvoir un « écosystème » artistique sain, dynamique et inclusif, qui contribue à l'augmentation des possibilités de participation artistique et à une plus grande appréciation et sensibilisation à la valeur des arts et des artistes en Alberta.
- 2.2 Améliorer la capacité des organismes sans but lucratif grâce à des services de facilitation et de renforcement des capacités, renouveler l'initiative de partenariat du secteur sans but lucratif et bénévole de l'Alberta, et promouvoir l'importance du bénévolat au moyen de programmes de reconnaissance.
- 2.3 Diriger l'intendance des ressources patrimoniales de l'Alberta, y compris les édifices patrimoniaux, les sites archéologiques et paléontologiques, les lieux traditionnellement utilisés par les Autochtones et les collections de musées et d'archives de la province.
- 2.4 Exploiter le réseau des installations patrimoniales provinciales, en offrant notamment des milliers de programmes d'éducation (visites d'écoles, apprentissage à distance, camps scientifiques, conférences, visites guidées, ateliers) pendant l'année pour mieux faire connaître l'histoire de la province et pour inspirer les gens de tous les âges et de tous les milieux à approfondir leur compréhension de l'humanité et du monde naturel.
- 2.5 Soutenir les organismes sportifs, reliés aux activités physiques et de loisirs. Encourager les Albertains et les Albertaines à être plus actifs en favorisant la sensibilisation, l'harmonisation et la coordination des efforts vers des résultats partagés dans les secteurs du sport, de l'activité physique et des loisirs afin de mieux éclairer et influencer les initiatives et les événements sportifs à l'échelle locale, provinciale et pancanadienne.
- 2.6 Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour appuyer l'amélioration des services en français, en favorisant la sensibilisation aux ressources et aux services existants grâce à des communications planifiées et ciblées à l'intention des Albertaines et des Albertains francophones.
- 2.7 Élargir les possibilités pour les jeunes Albertains et Albertaines de participer à des expériences culturelles et artistiques comme la Jube School, qui permet aux élèves de la province de profiter d'activités de formation artistique de grande qualité aux auditoriums Jubilee.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- En 2020-2021, 1,4 million de dollars seront affectés à la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie de l'Alberta. L'Alberta continue d'être la province comptant le plus de francophones à l'extérieur du Québec, après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Pour appuyer la francophonie en Alberta, le Ministère dirige la mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie à l'échelle du gouvernement, en

plus d'aider d'autres ministères et organismes à cerner, à élaborer et à offrir des services améliorés en français. Le Ministère coordonne également les activités de traduction et de promotion des documents imprimés et numériques à l'intention des Albertains et des Albertaines francophones. La mise en œuvre de la Politique en matière de francophonie par le gouvernement s'appuie sur un engagement continu avec les intervenants de la francophonie et le Conseil consultatif en matière de francophonie de l'Alberta.

- En 2020-2021, 53 millions de dollars seront affectés à la mise en valeur et à la préservation de l'histoire de l'Alberta. Le Ministère exploite 20 installations patrimoniales provinciales, dont le Musée royal de l'Alberta et le musée de paléontologie Royal Tyrrell. Il s'agit notamment de tenir à jour les vastes collections qui documentent le patrimoine naturel et culturel diversifié de l'Alberta et d'effectuer des recherches qui génèrent de nouvelles connaissances et perspectives pour le public. Par l'entremise des Archives provinciales de l'Alberta, le Ministère acquiert, conserve et rend publics les dossiers liés à l'histoire de l'Alberta. Le Ministère réglemente les effets indésirables potentiels sur les bâtiments patrimoniaux, les sites archéologiques et paléontologiques et les lieux traditionnellement utilisés par les Autochtones. Le Ministère verse également des fonds à des particuliers et à des organismes qui s'occupent de la préservation et de l'interprétation du patrimoine de l'Alberta.
- Pour faire progresser le sport et la vie active en Alberta, en 2020-2021, le Ministère dépensera 21,7 millions de dollars pour promouvoir l'inclusion et la participation, les modes de vie sains, les avantages sociaux et économiques du sport, de l'activité physique et des loisirs, et l'excellence dans le sport. Le ministère coordonne les Jeux de l'Alberta et la participation d'Équipe Alberta à des jeux multisports, y compris les Jeux d'été de l'Alberta de 2020 à Lethbridge, auxquels participeront environ 2 500 athlètes, entraîneurs et membres du personnel de mission. De plus, le Ministère collabore avec les municipalités, les agences et les ONG pour faire avancer les possibilités d'augmenter le niveau d'activité de tous les Albertains et Albertaines par le soutien d'initiatives comme le projet Promoting Inclusive Play in Alberta (Programme pour promouvoir l'accessibilité en matière de loisir) pour déterminer comment les apprentissages et les ressources peuvent être adaptés pour les organismes dirigés par des bénévoles travaillant auprès de jeunes ainsi que de personnes vivant avec des handicaps physiques et intellectuels.
- Dans le cadre du Community Facility Enhancement Program (Programme pour l'amélioration des installations communautaires), le Ministère accorde une subvention pour l'acquisition, l'achat, la réparation, la rénovation, la mise à niveau ou l'agrandissement d'installations culturelles, récréatives, sportives et autres installations communautaires publiques connexes. Le Support for Culture Infrastructure Program (Programme d'appui à l'infrastructure culturelle) aide les organismes sans but lucratif à construire des installations culturelles au moyen de fonds d'immobilisations. Des fonds sont également accordés en partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre du programme d'infrastructure Investir dans le Canada d'une durée de dix ans, pour l'établissement de centres et de carrefours communautaires nouveaux, agrandis ou renouvelés, ainsi que d'installations et de centres sportifs, culturels et récréatifs amateurs. En 2020-2021, le Ministère affectera 58,3 millions de dollars à ces trois programmes de subventions d'immobilisations.

Mesures de rendement

2.a Mesure de rendement : Pourcentage des participants à la facilitation qui sont en mesure d'appliquer et d'utiliser les résultats des services

En 2018-2019, 96,0 % des participants à la facilitation ont pu appliquer et utiliser les résultats des services.

CIBLES

2020-2021 :	95,0 %
2021-2022 :	95,0 %
2022-2023 :	95,0 %

2.b Mesure de rendement : Pourcentage des Albertains et des Albertaines adultes qui ont visité une installation patrimoniale en Alberta

En 2018-2019, 50,7 % des Albertains et des Albertaines adultes ont visité une installation patrimoniale en Alberta.

CIBLES

2020-2021 :	57,0 %
2021-2022 :	59,0 %
2022-2023 :	60,0 %

2.c Mesure de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines qui pratiquent un sport organisé

- En 2018-2019, 24 % des Albertains et des Albertaines (adultes) ont participé à un sport organisé.
- En 2018-2019, 60,4 % des Albertains et des Albertaines (enfants) ont participé à un sport

organisé.

CIBLES

	Adultes	Enfants
2020-2021 :	26,0 %	64,0 %
2021-2022 :	27,0 %	64,0 %
2022-2023 :	27,0 %	64,0 %

2.d Mesure de rendement : Pourcentage d'Albertains et d'Albertaines adultes qui ont assisté et participé à des activités ou événements artistiques

- En 2018-2019, 76,4 % des Albertains et des Albertaines adultes ont assisté à des activités ou événements artistiques.
- En 2018-2019, 50,5 % des Albertains et des Albertaines adultes ont participé à des activités ou événements artistiques.

CIBLES

	Assisté	Participé
2020-2021 :	78,0 %	56,0 %
2021-2022 :	80,0 %	57,0 %
2022-2023 :	81,0 %	58,0 %

2.e Indicateur de rendement :

Pourcentage des Albertains et des Albertaines adultes qui estimaient que les éléments suivants contribuaient de façon importante à leur qualité de vie ou faisaient de leur communauté un meilleur milieu de vie

	Réel 2015-2016	Réel 2016-2017	Réel 2017-2018	Réel 2018-2019
Ressources historiques	93,9 %	93,2 %	93,9 %	91,8 %
Installations et services de loisirs	96,4 %	94,8 %	95,9 %	92,6 %

Pourcentage des Albertains et Albertaines adultes qui ont senti que les éléments suivants avaient fait de leur communauté un meilleur milieu de vie

	Réel 2015-2016	Réel 2016-2017	Réel 2017-2018	Réel 2018-2019
Adultes ayant participé ou assisté à des activités ou événements sportifs organisés dans leur communauté (<i>Nouv. paramètre</i>)	S.O.	81,5 %	82,2 %	87,2 %
Activités artistiques et culturelles (<i>Nouveau paramètre</i>)	S.O.	85,8 %	87,3 %	89,4 %

Résultat n° 3

Ce que nous voulons accomplir

La population albertaine est encouragée à célébrer la diversité, et elle peut participer pleinement au développement économique et social de la province.

Grâce à ses services et à ses programmes, le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine s'efforce de faire progresser l'égalité des genres en Alberta, de changer les conversations et de prévenir et de mettre fin à la violence sexiste. Cette forme de violence englobe la violence sexuelle et familiale (qui est définie de façon large et se manifeste sous de nombreuses formes), la mutilation génitale féminine et l'excision, ainsi que la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. En collaboration avec les intervenants et les partenaires gouvernementaux, le Ministère ouvre la voie à l'inclusion des diverses populations de l'Alberta (y compris les personnes LGBTQ2S+ et les peuples autochtones), améliorant la vie des femmes et des filles dans toute leur diversité, encourageant le multiculturalisme et renforçant le tissu culturel et social de la province.

Objectifs clés

- 3.1 Collaborer avec les ministères et les intervenants clés à des initiatives telles que la mise en œuvre de la *Disclosure to Protect against Domestic Violence Act (Clare's Law; loi de Clare)* (loi sur la divulgation des renseignements afin de prévenir la violence conjugale) et le groupe de travail sur la traite des personnes pour prévenir et s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre.
- 3.2 Élargir la portée du programme albertain d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) afin de démontrer un engagement envers le multiculturalisme et la diversité des perspectives et des besoins ainsi que d'intégrer l'inclusion et l'égalité dans les travaux qui éclairent les politiques et la prise de décisions du gouvernement.

- 3.3 Collaborer avec les intervenants et les partenaires pour recueillir de l'information et des points de vue sur le multiculturalisme, la diversité et l'inclusion, en explorant notamment les approches stratégiques et législatives qui mèneront à une société où tous les gens sentiront que leur culture et leur patrimoine sont valorisés et respectés.
- 3.4 Explorer les possibilités de soutenir le leadership des femmes et former des partenariats avec des intervenants et des organismes clés qui accroîtront la participation des femmes et des filles dans les métiers non traditionnels ainsi que dans les disciplines STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).
- 3.5 Tirer des leçons des réalisations et des défis de la population LGBTQ2S+ de l'Alberta et cerner des occasions de bâtir des communautés sécuritaires et exemptes de préjugés.
- 3.6 Soutenir la mise en œuvre pangouvernementale de mesures importantes répondant aux appels à la justice dans le *Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- 3.7 Collaborer avec les collectivités autochtones et les partenaires gouvernementaux pour donner suite aux recommandations du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le rapatriement des objets cérémoniels sacrés des Premières Nations.

Initiatives à l'appui des objectifs clés

- Afin de soutenir le multiculturalisme, de reconnaître la diversité et de favoriser la sensibilisation interculturelle, le Ministère s'efforce d'établir des partenariats avec les communautés, d'élaborer des programmes et des solutions pour éliminer les obstacles, et de permettre l'égalité d'accès et la pleine participation à la vie économique et sociale de l'Alberta. Ce travail réaffirmera que la violence, la haine et la discrimination n'ont pas leur place dans la société albertaine. En 2020-2021, 1,9 million de dollars seront consacrés à la promotion de la compréhension et de l'appréciation interculturelles de notre société multiculturelle.
- En 2020-2021, 881 000 dollars seront affectés à la lutte contre la violence sexiste. Le Ministère dirige des initiatives de prévention et de sensibilisation à la violence sexiste, y compris le mois de la sensibilisation aux violences sexuelles et la campagne annuelle des 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes du gouvernement de l'Alberta. Le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine continue de collaborer avec ses partenaires à la mise en œuvre de la *Disclosure to Protect against Domestic Violence Act (Clare's Law*, loi de Clare) (loi sur la divulgation des renseignements afin de prévenir la violence conjugale) et de la législation sur la traite des personnes, et appuie l'élimination de la pratique de la mutilation génitale féminine et de l'excision. Le Ministère participe également à l'élaboration d'un plan d'action pour répondre aux appels à la justice formulés dans le *rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*.
- Le ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine offre de la formation, de l'expertise et du soutien pour l'application de l'égalité entre les genres, de la diversité, de l'inclusion et d'une analyse intersectionnelle à l'échelle du gouvernement, auprès des principaux intervenants communautaires et des autres ordres de gouvernement. Le Ministère est responsable de la conception, de l'élaboration et de la prestation de divers produits de formation, y compris du matériel et des ressources de soutien. Un montant de 615 000 dollars sera affecté à ce secteur pour 2020-2021.

Mesures de rendement

3.a Indicateur de rendement : Taux de cas de violence entre partenaires intimes déclarés à la police chez les femmes de l'Alberta

Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018
628 cas par 100 000 habitants	636 cas par 100 000 habitants	638 cas par 100 000 habitants	621 cas par 100 000 habitants	626 cas par 100 000 habitants

3.b Indicateur de rendement : Taux d'activité des femmes et des hommes de 15 ans et plus en Alberta (Nouveau paramètre)

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019
Femmes	66,6 %	66,3 %	66,2 %	66,1 %	65,7 %
Hommes	79,3 %	78,6 %	78,4 %	77,6 %	76,9 %
Total	73,0 %	72,5 %	72,4 %	71,9 %	71,4 %

3.c Indicateur de rendement : Femmes et hommes occupant des postes de direction en Alberta (Nouveau paramètre)

	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019
Femmes, nombre	74 600	65 100	69 300	69 700	63 800
Hommes, nombre	151 400	138 900	148 400	148 500	134 700
Femmes, proportion	33,0 %	31,9 %	31,8 %	32,0 %	32,1 %
Hommes, proportion	67,0 %	68,1 %	68,2 %	68,1 %	67,9 %
Total	226 000	204 100	217 700	218 100	198 500

ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Comparables					
	2018-2019 Réel	2019-2020 Budget	2019-2020 Prévisions	2020-2021 Estimation	2021-2022 Cible	2022-2023 Cible
REVENUS						
Transferts d'actifs ou de passifs d'entités apparentées	51 883	-	-	-	-	-
Transferts gouvernementaux internes	76	-	-	-	-	-
Transfert provenant du Alberta Heritage Scholarship Fund	48	80	80	80	80	80
Transferts du gouvernement du Canada	7 197	12 314	7 461	21 279	20 033	4 002
Revenus de placement	466	100	100	100	100	100
Primes, droits et permis	10 619	10 930	10 930	12 240	12 240	12 240
Autres revenus	18 517	16 479	16 479	16 590	16 918	16 918
Total ministériel	88 806	39 903	35 050	50 289	49 371	33 340
Consolidations interministérielles	(52 100)	(80)	(80)	(80)	(80)	(80)
Total consolidé	36 706	39 823	34 970	50 209	49 291	33 260
DÉPENSES						
Services de soutien du Ministère	8 224	7 775	7 775	7 733	7 818	7 885
Serv. d'appui communautaire et bénévole	145 234	94 459	89 039	97 629	83 753	66 807
Industries culturelles	67 009	55 855	54 580	39 497	28 146	12 254
Arts	31 054	30 363	30 363	28 640	28 620	28 670
Secrétariat francophone	1 215	1 450	1 450	1 425	1 415	1 410
Patrimoine	57 623	60 597	60 597	52 990	52 459	52 164
Sport, activité physique et loisirs	26 597	24 372	25 122	21 682	21 636	21 635
Condition féminine et multiculturalisme	3 768	4 945	4 945	4 363	4 256	4 230
Total ministériel	340 724	279 816	273 871	253 959	228 103	195 055
Consolidations interministérielles	(14 089)	(3 300)	(3 300)	(3 300)	(3 300)	(3 300)
Total consolidé	326 635	276 516	270 571	250 659	224 803	191 755
Résultat d'exploitation net	(289 929)	(236 693)	(235 601)	(200 450)	(175 512)	(158 495)
INVESTISSEMENT DE CAPITAUX						
Industries culturelles	472	385	385	385	385	385
Patrimoine	2 223	1 946	1 946	1 946	1 946	1 946
Total consolidé	2 695	2 331	2 331	2 331	2 331	2 331